



DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2023-002

OBJET : GESTION DE LA DETTE ET PROSPECTIVE FINANCIERE – OFFRE DE SERVICE

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de février,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

- Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1 1°,
- Considérant le budget 2023 de la Ville de Torcy en cours d'élaboration,
- Considérant la nécessité pour la Ville de disposer désormais d'une application logicielle de gestion de la dette et de prospective financière permettant :
 - De réaliser des simulations fiables de fiscalité locale et de prévisions des dotations et du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.
 - De réaliser le suivi de la dette,
 - D'avoir un outil de stratégie financière.
- Considérant qu'il constitue une véritable aide à la décision,
- Vu à cet effet la solution logicielle de Finance Active, qui a fait l'objet d'une démonstration, laquelle apparaît bien adaptée aux besoins de la Ville,
- Vu son offre tarifaire,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De souscrire à l'offre de service de la société Finance Active (75002 PARIS) aux conditions suivantes :

Frais de mise en service solutions Optim Dette et Optim Prospective	1 800,00€ H.T. (2 160,00€ TTC)
Droit d'accès annuel pour Optim Dette & Prospective : <ul style="list-style-type: none">• Suivi simplifié de la dette avec Optim Dette• Service de prospective financière avec Optim Prospective• Accompagnement personnalisé• Accès au Club Finance Active	4 200,00€ H.T. (5 040,00€ TTC)

ARTICLE 2 : La dépense est imputée au budget principal, en section de fonctionnement, à l'article 6156 – Maintenance.

ARTICLE 3 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 09 FEV. 2023

et publié, affiché ou
notifié le 09 FEV. 2023

Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU.